



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE SÉCURISATION DES TRAVERSÉES PIÉTONNES RÉFECTION DES MARQUAGES AU SOL

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023, dans les zones considérées comme à risque pour les piétons, la Ville de Cahors a entrepris un programme de sécurisation des traversées piétonnes.

Les services de la Ville ont profité du programme de renouvellement de l'éclairage public pour faire bénéficier les passages piétons de la mise en œuvre ou de l'amélioration d'un éclairage de type directionnel, de technologie LED et de couleur différente pour faire ressortir le passage piéton. **Les quartiers de Terre-Rouge et de Cabessut ont ainsi été traités.**

D'autres procédés ont été utilisés, c'est le cas pour le **quartier de Lacapelle** notamment, et plus précisément sur la **route de Trespoux** ; pour le **passage piéton situé devant le conservatoire, rue René-Villars**, où il a été procédé par un marquage en enduit à froid pour une meilleure longévité, avec des dents de requins et une bande de pépites ocre pour renforcer la visibilité. Cela a également été le cas aux **abords du pont Valentré.**

**Sur le quai Cavaignac**, ce sont 6 passages piétons qui ont été repris en enduit à froid et mis aux normes PMR.

Le programme s'est poursuivi par le traitement de **l'avenue du Maquis, l'avenue du 8<sup>ème</sup> RI, le Camp des Monges, la combe de Simèle, l'avenue du 7<sup>ème</sup> RI et la côte des Ormeaux.**

Sur ces axes, ce sont un marquage renforcé et la mise en place de catadioptres dont la couleur bleue et le caractère clignotant renforcent la vigilance des automobilistes qui ont été réalisés.

Dans la continuité et toujours dans le même souci de sécurisation de ces traversées piétonnes, **le service Proximité de la Ville entreprend des travaux de réfection des marquages au sol.**

Ainsi, à compter du lundi 3 juin prochain, les **quais Ségur-d'Aguesseau et Champollion, puis l'avenue Anatole-de-Monzie, l'avenue de la Beyne et la route de Toulouse** vont être concernés ; jusqu'au vendredi 12 juillet pour les quais et jusqu'au 2 août pour les avenues Anatole-de-Monzie, de la Beyne et la route de Toulouse.

De ce fait, la circulation y sera réglementée par un alternat manuel et le stationnement sera interdit ponctuellement au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

**Ces interventions sont la concrétisation d'un engagement de mandat pris au titre de la compétence proximité exercée par la Ville au bénéfice des différents quartiers de la cité.**

Contact presse

Direction de la Communication Ville / Grand Cahors : 05 65 20 87 20